

### Conditions générales et exigences

#### Information générale

- Une fois la demande complétée, vous pouvez retourner le formulaire à : [travauxpublics@prescott-russell.on.ca](mailto:travauxpublics@prescott-russell.on.ca)
- **Ou par courrier à :**  
 Comtés unis de Prescott et Russell  
 Département des Travaux publics  
 59 rue Court, Case Postale 304  
 L'Orignal, Ontario K0B 1K0
- Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter au 1-800-667-6307

#### Types de permis

- **Permis de transport annuel (utiliser le formulaire de transport annuel) :** Un permis pour déplacer des véhicules, des charges, des objets ou des structures dépassant les limites de charge et de taille prescrites par le Code de la route sur les chemins de comté. Ce permis est limité à certaines dimensions et charges et est valable pour une année civile.
  - Chaque véhicule qui excède l'une des limites doit posséder son propre permis annuel. Les limites prescrites sont :
    - Largeur maximale sans permis : 2,6 mètres
    - Hauteur maximale sans permis : 4,15 mètres
    - Longueur maximale sans permis : Camion : 12,5 mètres / Semi-remorque : 16,2 mètres / Combiné : 23 mètres
    - Charge maximale sans permis : 63 500 kg
  - Les transporteurs ayant reçu un permis de transport annuel devront se conformer aux restrictions de charge pendant la période de charges réduites.
- **Permis de transport unique (utiliser le formulaire de transport unique) :** requis lors de l'exécution d'un seul déplacement. Doit être accompagné d'un permis de transport annuel.
  - Chaque véhicule qui dépasse l'une des limites doit posséder un permis de déplacement. Les limites prescrites sont :
    - Largeur maximale sans permis : 3,99 mètres
    - Hauteur maximale sans permis : 4,26 mètres
    - Longueur maximale sans permis : Camion : 12,5 mètres / Semi-remorque : 16,2 mètres / Combiné : 23 mètres
    - Charge maximale sans permis : au-dessus des normes HTA ou au-dessus de la carte d'immatriculation du véhicule/taxi.
- **Permis de transport saisonnier (utiliser le formulaire de transport saisonnier) :** autorise des charges d'essieu supérieures à ceux autorisés pour les déménagements essentiels pendant la période de charge réduite (~ du 15 mars au 15 mai).
  - En période de dégel, un permis pour les véhicules lourds ou les charges qui ne peuvent être réduites, comme les équipements lourds ou la machinerie lourde est requis. Pendant la période de charge réduite, **la limite est de 5 000 kg** par essieu. Toute charge susceptible d'être réduite, telle que béton, grain, pierre ou autre doit l'être, afin de respecter cette limite.

#### Exigences pour tous les permis

- Tous permis doivent être obtenus sous le nom du transporteur, c'est-à-dire propriétaire du véhicule faisant le transport.
- Une copie de l'enregistrement (recto-verso) doit être accompagnée du formulaire de demande.
- Un permis peut être annulé sans avis préalable des Comtés.
- Lorsque les routes ou sections de route dans l'itinéraire proposé sont sous la juridiction d'une municipalité ou tout autre autorité autre que les Comtés, le demandeur doit obtenir la permission pour ces routes par l'autorité en question.
- Le demandeur doit examiner le tracé et s'assurer qu'il existe un dégagement suffisant sous tous les fils et les services publics ou autres obstacles et donner aux entreprises de services publics un préavis suffisant pour élever les lignes si nécessaire. Le demandeur sera responsable du paiement de ces services.
- Une caution ou chèque certifié couvrant les dommages possibles peut être exigé par les Comtés.
- Lorsque le permis émis est pour le transport d'une maison mobile tirée par un véhicule commercial, la maison mobile devra être munie de bons freins afin d'être en mesure d'arrêter sans danger. Les freins devront être en bon état.
- Le demandeur doit prévoir le maintien du trafic, disposer de signaleurs qualifiés adéquats pour guider le trafic et effectuer les travaux de ces opérations de déplacement de manière à créer le moins d'interférences possible avec le trafic.
- Les véhicules et charges excédant la largeur et/ou longueur telle que décrite dans le Code de la route doivent être munie de quatre (4) drapeaux. Les drapeaux doivent être installés à chaque coin de véhicule. Les drapeaux doivent être rouge clair et doivent être de 40 cm carré. Aux endroits où les drapeaux sont à l'arrière du véhicule ou charge, les drapeaux ne doivent pas

être moins de 2.10 mètres du pavé. Aux endroits où le véhicule ou charge est plus large que les coins, ceci à n'importe quel côté du véhicule, un drapeau devra être érigé au point le plus large sur chaque côté.

- Les véhicules ou charges excédants la longueur tel que décrite dans le Code de la route doivent être munis, en plus de drapeaux comme le demande l'item #10, d'une enseigne " *Long Load* ". Cette enseigne devra être à l'arrière du véhicule à 2.10 mètres au-dessus du pavé. Le panneau devra avoir des lettres noires d'une hauteur de 20 cm ayant une ligne contournant ces lettres qui auront une largeur de 3 cm. L'arrière-fond devra être jaune.
- Une escorte privée est requise pour conduire et suivre les véhicules d'une largeur de 4 à 4,99 mètres. Une escorte de la Police provinciale de l'Ontario (PPO) est requise pour toute largeur dépassant 5 mètres. Le demandeur est responsable de prendre les dispositions nécessaires avec la Police provinciale de l'Ontario, car certains frais s'appliquent. Des dispositions pour une telle escorte doivent être prises avec la Police provinciale de l'Ontario au moins 48 heures avant l'heure du déménagement et le déménagement doit être fait à la discrétion de la Police provinciale de l'Ontario.
- Lorsqu'un permis est accordé sous condition que le demandeur fournisse une escorte avant et arrière le véhicule, l'escorte avant devra précéder le véhicule et charge d'une distance de 150 mètres et devra être munie d'une enseigne lisible à une distance de 150 mètres "**Caution – Oversize Load Follows**" en lettres noires d'au moins 20 cm de hauteur ayant une ligne contournant ces lettres qui auront une largeur de 3 cm sur un fond jaune. L'escorte devra être équipée d'une lumière clignotante jaune sur le toit de son véhicule et la lumière devra être visible de l'avant sur une distance de 150 mètres. Une autre escorte doit suivre le véhicule.
- Lorsqu'un permis est accordé sur :
  - La hauteur : La charge ne devra pas comprendre des articles empilés un sur l'autre;
  - La largeur : La charge ne devra pas comprendre des articles chargés un à côté de l'autre ou en travers;
  - La longueur : La charge ne devra pas comprendre des articles chargés derrière un l'autre et tout article surplombant à l'arrière ne devra pas dépasser 4.57 mètres du centre de l'essieu arrière.
- Aucune charge, objet ou bâtiment ne sera transporté sur les chemins de comté à moins que ceux-ci soient bien attachés de manière à ce que la charge, objet ou bâtiment soient en sûreté et que rien ne tombe ou ne se déloge.
- **LE PERMIS N'EST PAS VALIDE :**
  - Sur les routes autres que les chemins de comté de Prescott et Russell;
  - Dans les encombrements de la circulation;
  - Lorsque les phares sont exigés d'après Le Code de la route.

#### Exigences d'assurances

- Vous devez inclure un certificat d'assurance, conformément aux exigences d'assurance ci-dessous, avec les comtés unis de Prescott et Russell en tant qu'assuré supplémentaire ; notez que les assurés supplémentaires ne s'appliquent qu'à la responsabilité civile commerciale et non à l'assurance automobile.
  - Un permis annuel sera annulé si la couverture d'assurance n'est pas maintenue en vigueur

Type de permis	Assurance requise
<b>Permis de transport annuel</b>	5 000 000 \$ – Responsabilité civile commerciale Fournir un certificat d'assurance avec les CUPR en tant qu'assuré supplémentaire + 2 000 000 \$ – Automobile ; fournir un certificat d'assurance
<b>Permis de transport saisonnier</b> lié aux transports en période de charge réduite (~ 15 mars au 15 mai)	5 000 000 \$ – Responsabilité civile commerciale Fournir un certificat d'assurance avec les CUPR en tant qu'assuré supplémentaire + 2 000 000 \$ – Automobile ; Fournir un certificat d'assurance

- Le propriétaire, le conducteur, l'exploitant ou le transporteur de tout véhicule ayant obtenu un permis est néanmoins responsable de tous les dommages pouvant être causés à la voie publique ou à d'autres biens ou individus en raison de la conduite, de l'exploitation ou du déplacement de tels véhicules, charges, objets ou structures et accepte d'indemniser et de dégager de toute responsabilité la Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell de toute action, réclamation, dommage ou perte de quelque nature que ce soit découlant des opérations menées en vertu de ce permis.

#### Frais par permis

- Frais de dossier requis payables aux Comtés unis de Prescott et Russell au montant de :

Type de permis	Annuel	Saisonnier	Transport unique / Déplacement d'une journée
<b>Permis de transport annuel</b>	200 \$ / véhicule	s/o	75.00 \$ / transport
<b>Permis de transport saisonnier</b> lié aux transports en période de charge réduite (~ 15 mars au 15 mai)	s/o	300 \$ / véhicule	s/o

#### Règlements

- En vertu des règlements municipaux et tels qu'amendés :

Type de permis	Règlement no.
Se déplacer au-delà des limites de poids et de taille prescrites par la HTA	2013-24

**Informations de l'application**

A. Informations générales du demandeur			
Nom			
Organisation			
Adresse			
Ville		Province	
Code postal		No. téléphone	
Courriel			

B. Informations du propriétaire, s'il diffère de l'appliquant			
Nom			
Organisation			
Adresse			
Ville		Province	
Code postal		No. téléphone	
Courriel			

C. Description de la charge	
Que transportez-vous ?	

D. Licence(s)					
Licence de l'unité de transport					
Type de véhicule					
Licence(s) remorque(s)					

**CONDITIONS**

- Une copie valide de votre certificat d'assurance indiquant une couverture minimale de 2 000 000 \$ Automobile ainsi qu'une responsabilité civile commerciale de 5 000 000 \$ (les comtés étant désignés comme assurés supplémentaires en ce qui concerne la couverture de responsabilité civile commerciale) doit être jointe à votre demande dûment remplie.
- Vous devez fournir une copie (recto-verso) de l'enregistrement du véhicule et de la remorque, le cas échéant, avec votre demande

Dimensions maximales	Charges maximales
Largeur maximal : 3.99 metres	63,500 kg ou Normes du Code de la route (selon la carte d'immatriculation du véhicule/taxi)
Hauteur maximale : 4.26 metres	
Longueur maximale: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Camion : 12.5 mètres</li> <li>• Semi-remorque : 16.2 mètres</li> <li>• Combiné : 23 mètres</li> </ul>	

***Ce formulaire de demande ne donne pas l'approbation à l'exécution d'aucun déplacement.  
Vous recevrez un permis lorsque les demandes seront approuvées et que le paiement sera reçu.***

**E. Autorisation**

Je, \_\_\_\_\_ certifie que :

1. *J'ai lu et je comprends parfaitement et j'accepte que tous les déplacements doivent être effectués conformément aux normes et aux règlements des CUPR, à la satisfaction de la Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR).*
2. *J'ai lu et je comprends parfaitement et j'accepte les conditions, les spécifications et les règlements relatifs à cette application.*
3. *Les informations contenues dans cette demande et les autres documents joints sont véridiques au meilleur de ma connaissance et je ne modifierai pas les informations fournies dans cette demande avant d'avoir obtenu le consentement écrit des CUPR.*
4. *Par la présente, je comprends également que le propriétaire du véhicule, etc., effectuant le déménagement est responsable de tous les dommages pouvant être causés à la suite du déplacement.*
5. *Le propriétaire est responsable d'obtenir et de maintenir une assurance tel que spécifié par les CUPR.*
6. *Par la présente, je dégage et indemnise les CUPR, ses dirigeants, agents, préposés et ouvriers de toute cause d'action, perte, coûts ou dommages résultant de l'exécution, de la non-exécution ou de l'exécution imparfaite de tout travail autorisé avec ou sans négligence de la part du demandeur ou des officiers, agents, préposés ou ouvriers du demandeur et assument ainsi tous les risques et responsabilités lors de l'octroi du permis.*

Date		Signature	
------	--	-----------	--

**À l'usage de l'administration du Département des Travaux publics**

Numéro d'application	Date reçue
----------------------	------------

A. Informations générales du demandeur			
Nom sous lequel le permis est délivré			
No. permis annuel		Date émis	

B. Détails de la charge et de l'équipement			
Licence du camion		Licence de la remorque	
Pour transporter ou remorquer			
Trajet			
Date du transport			

C. Dimension de la charge			
Longueur totale	Largeur au point le plus	Hauteur au point le plus	Pesanteur totale
m.	m.	m.	Kg

**CONDITIONS**

- Si les limites de charge du Code de la route sont dépassées, vous devez fournir une copie de la configuration du véhicule avec l'application

***Ce formulaire de demande ne donne pas l'approbation à l'exécution d'aucun déplacement.  
 Vous recevrez un permis lorsque les demandes seront approuvées et que le paiement sera reçu.***

D. Autorisation
Je, _____ certifie que :
1. J'ai lu et je comprends parfaitement et j'accepte que tous les déplacements doivent être effectués conformément aux normes et aux règlements des CUPR, à la satisfaction de la Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR).
2. J'ai lu et je comprends parfaitement et j'accepte les conditions, les spécifications et les règlements relatifs à cette application.
3. Les informations contenues dans cette demande et les autres documents joints sont véridiques au meilleur de ma connaissance et je ne modifierai pas les informations fournies dans cette demande avant d'avoir obtenu le consentement écrit des CUPR.
4. Par la présente, je comprends également que le propriétaire du véhicule, etc., effectuant le déménagement est responsable de tous les dommages pouvant être causés à la suite du déplacement.
5. Le propriétaire est responsable d'obtenir et de maintenir une assurance tel que spécifié par les CUPR.
6. Par la présente, je dégage et indemnise les CUPR, ses dirigeants, agents, préposés et ouvriers de toute cause d'action, perte, coûts ou dommages résultant de l'exécution, de la non-exécution ou de l'exécution imparfaite de tout travail autorisé avec ou sans négligence de la part du demandeur ou des officiers, agents, préposés ou ouvriers du demandeur et assument ainsi tous les risques et responsabilités lors de l'octroi du permis.

Date		Signature	
------	--	-----------	--

À l'usage de l'administration du Département des Travaux publics	
Numéro d'application	Date reçue

Pour les déplacements essentiels pendant la saison de charge réduite

A. Informations générales du demandeur			
Nom			
Organisation			
Adresse			
Ville		Province	
Code postal		No. téléphone	
Courriel			

B. Informations du propriétaire, s'il diffère de l'appliquant			
Nom			
Organisation			
Adresse			
Ville		Province	
Code postal		No. téléphone	
Courriel			

C. Licence(s)	
Licence de l'unité de transport	
Type de véhicule	
Licence(s) remorque(s)	

D. Description de la charge	
Que transportez-vous ?	

E. Configuration du véhicule				
Nombre d'essieu sur le véhicule		Espace des essieux		Type d'essieux
Nombre d'essieu sur chaque remorque				
Pesanteur du véhicule	<b>Kg</b>	Avant à 2e	<b>m.</b>	<input type="checkbox"/> Avant <input type="checkbox"/> Tandem <input type="checkbox"/> Simple <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Triple
Pesanteur brute enregistrée véhicule	<b>Kg</b>	2e à 3e	<b>m.</b>	<input type="checkbox"/> Avant <input type="checkbox"/> Tandem <input type="checkbox"/> Simple <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Triple
Poids brut maximum alloué	<b>Kg</b>	3e à 4e	<b>m.</b>	<input type="checkbox"/> Avant <input type="checkbox"/> Tandem <input type="checkbox"/> Simple <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Triple
Classement du manufacturier pour essieu	<b>Kg</b>	4e à 5e	<b>m.</b>	<input type="checkbox"/> Avant <input type="checkbox"/> Tandem <input type="checkbox"/> Simple <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Triple
Grosueur des pneus : essieu(x) avant du camion		5e à 6e	<b>m.</b>	<input type="checkbox"/> Avant <input type="checkbox"/> Tandem <input type="checkbox"/> Simple <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Triple
Grosueur des pneus : essieu(x) arrière du camion		6e à 7e	<b>m.</b>	<input type="checkbox"/> Avant <input type="checkbox"/> Tandem <input type="checkbox"/> Simple <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Triple
Grosueur des pneus : essieu(x) remorque(s)		7e à 8e	<b>m.</b>	<input type="checkbox"/> Avant <input type="checkbox"/> Tandem <input type="checkbox"/> Simple <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Triple

## CONDITIONS

- Une copie valide de votre certificat d'assurance indiquant une couverture minimale de 2 000 000 \$ Automobile ainsi qu'une responsabilité civile commerciale de 5 000 000 \$ (les comtés étant désignés comme assurés supplémentaires en ce qui concerne la couverture de responsabilité civile commerciale) doit être jointe à votre demande dûment remplie.
- Vous devez fournir une copie (recto-verso) de l'enregistrement du véhicule et de la remorque, le cas échéant, avec votre demande

**Ce formulaire de demande ne donne pas l'approbation à l'exécution d'aucun déplacement.  
Vous recevrez un permis lorsque les demandes seront approuvées et que le paiement sera reçu.**

### F. Autorisation

Je, \_\_\_\_\_ certifie que :

1. *J'ai lu et je comprends parfaitement et j'accepte que tous les déplacements doivent être effectués conformément aux normes et aux règlements des CUPR, à la satisfaction de la Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR).*
2. *J'ai lu et je comprends parfaitement et j'accepte les conditions, les spécifications et les règlements relatifs à cette application.*
3. *Les informations contenues dans cette demande et les autres documents joints sont véridiques au meilleur de ma connaissance et je ne modifierai pas les informations fournies dans cette demande avant d'avoir obtenu le consentement écrit des CUPR.*
4. *Par la présente, je comprends également que le propriétaire du véhicule, etc., effectuant le déménagement est responsable de tous les dommages pouvant être causés à la suite du déplacement.*
5. *Le propriétaire est responsable d'obtenir et de maintenir une assurance tel que spécifié par les CUPR.*
6. *Par la présente, je dégage et indemnise les CUPR, ses dirigeants, agents, préposés et ouvriers de toute cause d'action, perte, coûts ou dommages résultant de l'exécution, de la non-exécution ou de l'exécution imparfaite de tout travail autorisé avec ou sans négligence de la part du demandeur ou des officiers, agents, préposés ou ouvriers du demandeur et assument ainsi tous les risques et responsabilités lors de l'octroi du permis.*

### À l'usage de l'administration du Département des Travaux publics

Numéro d'application	Date reçue
----------------------	------------